

November 26, 2014

Membres du Kolektif Jistis Min (KJM)

M. Rosnel Jean-Baptiste, Tèt Kole Ti Peyizan Ayisyen

M. Nixon Boumba, Mouvmman Demokratik Popile (MODEP)

M. Antonal Mortimer, Plateforme des Organisations Haïtiennes de Droits Humains (POHDH)

Mme Camille Chalmers, Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif (PAPDA)

M. Patrice Florvilus, Défenseurs des Opprimées/Opprimés (DOP)

Mme Margaret Satterthwaite, Global Justice Clinic, NYU School of Law,
Representant le KJM et ses Comités Coordinateurs

*Objet: Votre Correspondance Exprimant des préoccupations relatives aux activités du
Projet de Relèvement d'Urgence Infrastructure et Institutions- Financement Additionnel
(AF-IIERP- P130749) pour la République d'Haïti*

Mmes et Messrs. Membres du Kolektif Jistis Min et Mme Satterthwaite,

Nous vous remercions pour votre lettre à l'attention Dr. Kim en date du 15 Novembre 2014 par laquelle vous partagez vos préoccupations concernant les activités du Financement Additionnel du Projet de Relèvement d'Urgence Infrastructure & Institutions (AF-IIERP, selon son acronyme anglais) et de la Facilité de Conseil Technique pour les Industries Extractives (EI-TAF) en République d'Haïti dans le secteur minier. Avant de recevoir cette lettre, vous avez également soulevé ces questions le 17 Novembre 2014, lorsque Mme Satterthwaite et M. Boumba, ainsi que Mme Elizabeth Happel de la *Global Justice Clinic* et Mme Daniel Caitlin du *Accountability Council* ont rencontré M. Remi Pelon, Spécialiste du Secteur Minier et Mme Michelle Keane, Coordinatrice du Programme Haïti au siège de la Banque mondiale. Au-delà de cette discussion, prière de trouver ci-dessous également les informations et précisions suivantes.

Votre lettre exprime des préoccupations autour des activités minières menées dans le cadre du projet AF-IIERP référencé ci-dessus (P130749). Cependant, bien que le document de projet AF-IIERP mentionne le secteur minier comme un secteur qui pourrait bénéficier d'un appui, aucun investissement ni aucune autre activité liée à l'exploitation minière n'ont jamais été conçus, entrepris ou financés dans le cadre de cette opération, et aucune activité dans ce secteur n'est prévue. L'appui de la Banque mondiale dans le secteur minier en Haïti est limité aux activités d'assistance technique, exécutées directement par la Banque, décrites ci-après, sur lesquelles cette lettre portera.

En réponse à une demande du gouvernement haïtien en 2013, la Banque mondiale a fourni des conseils au gouvernement haïtien sur la façon de jeter les bases d'un secteur minier compatible avec le développement durable et la croissance inclusive. Cette assistance a débuté en Mars 2013 et a été rendue possible par un Don de US \$550,000 de EI-TAF, un fonds fiduciaire multi-donateurs qui aide les gouvernements des pays en développement à

renforcer leurs capacités à réformer les cadres juridiques et réglementaires régissant l'exploitation minière et d'autres activités d'extraction, et à négocier efficacement avec les sociétés minières. L'assistance technique financée par EI-TAF pour Haïti est exécuté par la Banque mondiale.

Cette assistance technique au Gouvernement haïtien a mis l'accent sur quatre domaines principaux:

- Conseils sur la politique sectorielle et la réforme juridique. La Banque a offert des conseils sur les meilleures pratiques internationales notamment fiscales, sociales et environnementales à un groupe de travail gouvernemental dans le cadre du développement d'un nouveau projet de loi sur l'exploitation minière.
- Conseils sur la capacité institutionnelle. La Banque a aidé le gouvernement à évaluer son cadre institutionnel pour l'exploitation minière et à développer un aperçu préliminaire de ses lacunes en matière de capacité.
- Conseils sur la gestion des titres miniers. La Banque a soutenu le gouvernement dans l'élaboration d'un inventaire des titres miniers existants, qu'elle a recommandé de rendre public, et formulé des recommandations pour la mise en place d'un cadastre minier.
- Soutien logistique à l'engagement des parties prenantes. Depuis le premier Forum Minier en Juin 2013, la Banque a fourni un soutien logistique à des ateliers et des événements concernant le projet de loi, entre autres sujets, auxquels le gouvernement, des représentants du secteur privé, du Parlement et de la société civile ont participé.

Nous serons heureux de partager avec vous une présentation de cette assistance technique, nous avons l'intention de publier d'ici la fin 2014.

Lorsque la Banque mondiale s'engage à donner des conseils de ce genre, l'objectif est de partager la connaissance des meilleures pratiques internationales avec les gouvernements. Ce sont les gouvernements eux-mêmes qui élaborent des options et font des choix. En fin de compte, les processus politiques et législatifs nationaux déterminent les options que les gouvernements sélectionnent ou que les parlements adoptent ou ratifient.

La Banque mondiale reconnaît l'importance cruciale de l'engagement des parties prenantes en ce qui concerne la réforme du secteur minier dans tous ses pays clients et convient qu'il est d'importance cruciale que les cadres juridiques traitent avec le plus grand soin les impacts sociaux et environnementaux des opérations minières. En Haïti, la Banque a recommandé que le gouvernement mène des consultations avec toutes les parties prenantes y compris les organisations de la société civile (OSC) et les communautés locales et a fourni une assistance logistique et technique pour faciliter plusieurs forums, événements et réunions en vue de soutenir un dialogue constructif entre les parties prenantes visant à une compréhension commune. La Banque continuera à encourager le gouvernement à élargir son champ d'action à tous les intervenants et à s'engager dans des consultations significatives.

Les dimensions sociales et environnementales ainsi que la nécessité de transparence ont fait l'objet d'une attention particulière dans les conseils donnés par la Banque au Gouvernement d'Haïti, conformément aux meilleures pratiques. À notre connaissance, les dispositions du projet de loi de Février 2014 auxquelles vous vous référez dans votre lettre

n'apparaissent pas dans la version la plus récente. La Banque est d'avis que gouvernement devrait partager la dernière version, qui à notre connaissance contient des améliorations à cet égard, afin de pouvoir recueillir et répondre aux commentaires spécifiques de la société civile et des communautés locales sur la base d'informations à jour.

En ce qui concerne la capacité du Gouvernement, la Banque a souligné la nécessité d'un renforcement institutionnel pour gérer le secteur. Bien que l'expansion du secteur va probablement prendre un certain temps, l'expérience internationale montre que les pays qui souhaitent développer leurs secteurs miniers ont avantage à se préparer à l'avance à relever les défis correspondants, notamment en investissant de manière substantielle dans le renforcement des capacités.

Soyez assurés que dans le contexte de son engagement avec la République d'Haïti, la Banque mondiale continuera à insister sur la nécessité d'un processus de consultation inclusif et significatif par rapport au projet de loi sur l'exploitation minière.

Salutations distinguées,



Charles M. Feinstein
Directeur
Global Practice; Energie et Industries Extractives
Banque Mondiale